

<p style="text-align: center;">Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 avril 2019 – 18h30</p>
--

L'an deux mille dix-neuf le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Monsieur Pierre Canesse, maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Pierre Canesse, Michel Brassart, Angélique Lavoisy, Philippe Desmet, Véronique Botte, Jean-Michel Hoorelbeke, Gaëtan Prensier, Jean-Marc Drolez, Monique Hennebelle, Maryline Parquet, Claude Lesschave, Gauthier Gavory.

Excusés avec procuration : Roger Ryelandt, Virginie Glowacki, Frédéric Lallemand,

Absents : Karine Ravassard, Lucie Herrero-Drolez, Nadia Golinski,

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Claude Leeschave

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018

En préambule Michel Brassart, Premier adjoint et adjoint aux Finances rappelle que conformément à l'article L.2121.14 du code général des collectivités locales, le maire peut assister à la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

1. Compte de gestion 2018 – budget lotissement industriel

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est présenté à l'assemblée par Michel Brassart, premier Adjoint qui précise qu'il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, c'est-à-dire nous-mêmes. Il n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Le maire fait procéder au vote :

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

2. Compte administratif 2018 – budget lotissement industriel

Michel Brassart précise que le compte administratif rapproche et compare les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par le maire, ordonnateur, pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement.

Sous la présidence de Michel Brassart délibérant sur le compte administratif du budget du lotissement industriel de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

<u>LIBELLE</u>	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultat reportés		118 028.95		2 278.07
Opérations exercices				
TOTAUX		118 028.95		2 278.07
Résultat exercice		118 028.95		2 278.07

Monsieur le Premier adjoint fait procéder au vote :
Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3. Affectation des résultats – budget lotissement industriel

Michel Brassart propose à l'assemblée les mêmes reports que l'année dernière tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	118 028.95 €
Résultats Cumulés	
Solde d'exécution d'investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	2 278.07 €
<u>Résultats Cumulés</u>	
AFFECTATION	
Affectation en recettes investissement R 001	2 278.07 €
Report en recettes de fonctionnement R 002	118 028.95 €

Monsieur le maire fait procéder au vote :
L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

4. Compte de gestion 2018 – budget commune.

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est présenté à l'assemblée par Michel Brassart. Tenu par le comptable public, il est visé et certifié par l'ordonnateur.

Le maire fait procéder au vote :
Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

5. Compte administratif 2018 – budget commune

Sous la présidence de Michel Brassart, le conseil va délibéré sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE L' EXERCICE (mandats et titres)	fonctionnement	3 133 862.66	3 680 454.57
	investissement	1 236 013.21	1 342 120.46

REPORT DE L'EXERCICE 2017	fonctionnement		
	investissement		172 081.24

Total (réalisations + reports)	4 369 875.87	5 194 656.27
--------------------------------------	--------------	--------------

Restes à réaliser à reporter en 2019	fonctionnement	00.00	
	investissement	207 094.72	
	Total des RAR	207 094.72	

Résultat Cumulé	fonctionnement	3 133 862.66	3 680 454.57
	investissement	1 443 107.93	1 514 201.70
	Total cumulé	4 576 970.59	5 194 656.27

Monsieur le Premier adjoint fait procéder au vote :
Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

6. Affectation des résultats – budget commune

Monsieur le maire passe la parole à Michel Brassart qui précise que la moyenne des excédents de fonctionnement, malgré la baisse des dotations, de ces 5 dernières années soit sous notre mandat est de : 521 825€. Le total des investissements réalisés et payés au cours de ces 5 mêmes dernières années s'élève à : 2 279 328€. Pour 2019, il y a lieu d'ajouter les 207 094€ des restes à réaliser engagés en 2019. Monsieur le Premier adjoint souligne également que, pour la période 2014 à 2018, nous avons remboursé 869 103€ de capital des emprunts contractés par nos prédécesseurs ainsi que 626 473€ d'intérêts.

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	+ 546 591.91 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 €
Résultats Cumulés	546 591.91 €
Solde d'exécution d'investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	106 107.25 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	172 081.24 €
Résultats Cumulés	278 188.49€
<u>Reste à réaliser dépenses</u>	207 094.72 €
AFFECTATION	
Affectation en recettes d'investissement 1068	546 591.91 €

Affectation en recettes d'investissement R 001	278 188.49€
Report en recettes de fonctionnement R 002	0.00 €

Monsieur le maire fait procéder au vote :

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

7. Vote des taxes – taux d'imposition

Il est proposé à l'assemblée de reconduire le taux des taxes pour 2019 :

Taxe d'habitation :	28.25 %
Taxe foncière bâtie :	34.92 %
Taxe foncière non Bâtie :	99.39 %

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Budget primitif 2019 – lotissement industriel

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget 2019 pour le budget du lotissement industriel.

<u>Section de fonctionnement</u> :	118 028.95 €
<u>Section d'investissement</u> :	2 278.07 €

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Budget primitif 2019 – commune

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget 2019 pour le budget commune.

<u>Section de fonctionnement</u> :	2 415 451.00 €
<u>Section d'investissement</u> :	1 373 642.40 €

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Subvention 2019 au Centre communal d'action sociale

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2019, il a été approuvé une subvention d'un montant de 29 000.00€ au Centre d'action sociale de la Commune. Monsieur la maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 29 000.00€ au Centre communal d'action sociale pour son exercice 2019. D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Subventions aux associations locales

Monsieur le maire invite Jean-Michel Hoorelbeke à présenter les dossiers de demande de subventions des associations locales. Les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2019.

Libellé de l'association	proposition	vote
--------------------------	-------------	------

2 AMS (Assistances maternelles)	500.00	Unanimité
ACPG CATM (anciens combattants)	500.00	Unanimité
Amicale basket club	4500.00	13 pour/2 abstentions
Pêcheurs du Jardin des poètes	1200.00	Unanimité
Amicale laïque	1200.00	14 pour/1 abstention
Philatélie et Cartophilie de Salomé	350.00	Unanimité
Association sportive Saloméenne de Foot	4000.00	12 pour/3 abstentions
Avenir gymnique saloméenne	3000.00	Unanimité
Bibliothèque saloméenne	4500.00	Unanimité
Asso les parents d'élèves	500.00	Unanimité
Club des Aînés	1000.00	14 pour/1 abstention
Cyclo club de Salomé	100.00	Unanimité
De fil en aiguille	500.00	Unanimité
Fa dièse	1500.00	Unanimité
FNATH	100.00	Unanimité
chti lapin	300.00	Unanimité
Javelot saloméen	600.00	Unanimité
Kyokushinkaï karaté club	750.00	Unanimité
l'anguille saloméenne	250.00	Unanimité
Les fusils réunis	500.00	Unanimité
Les Nemrods	500.00	Unanimité
Médailleurs d'honneur du travail	500.00	14 pour/1 abstention
Natation des Weppes	300.00	Unanimité
Original country	700.00	Unanimité
Salomé athlétisme	1200.00	Unanimité
SNAP	500.00	Unanimité
Tennis de table à Salomé	800.00	Unanimité
Weppes en Flandre	50.00	Unanimité
Coqs saloméens	500.00	Unanimité
Office du tourisme des Weppes MEL	140.00	Unanimité
Marcher et courir à Salomé	800.00	Unanimité
Cap'Anims	1000.00	14 pour/1 abstention
	32 840.00	

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité dont 9 absentions.

12. Prime annuelle du personnel

Conformément aux modalités prévues par délibérations des 5 mai 1988 et 19 septembre 1997, Monsieur le maire propose de renouveler la procédure et de voter l'enveloppe globale des primes dont les crédits seront prévus au Budget Primitif 2019, pour un montant de 41 680.00 Euros.

Monsieur le Maire rappelle le caractère exceptionnel de cette prime et précise que la période concernée est celle de l'année civile N-1. Le versement de la prime aura lieu au mois de mai pour les titulaires en poste.

Monsieur le maire a la charge, en lien avec le 1^{er} Adjoint et le directeur général des services, de les répartir entre les membres du personnel titulaire.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité

13. Création de poste

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Monsieur le maire propose la création d'un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C d'agent administratif à temps non complet, à raison de 28/35^{èmes}. Et à compter du 1^{er} octobre 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité

14. Voyage des aînés 2019 – tarifs

Il est proposé dans la limite des places disponibles de fixer les tarifs des personnes extérieures et celui des élus qui souhaitent participer à ce voyage :

- 51.00 € avec transport
- 35.00 € sans transport

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité

15. Banquet du 1^{er} mai 2019 – tarif

Il est proposé de fixer les tarifs des personnes extérieures et des élus qui souhaitent participer au banquet du 1^{er} mai 2019 :

- 15 € élu et/ou leur conjoint, les membres du Conseil d'administration du CCAS
- 20 € pour les extérieurs

Monsieur le maire fait procéder au vote :

14 voix pour – 0 voix contre - 1 abstention

16. Avis sur le projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes de la Haute Deûle

Le conseil de communauté de la Haute Deûle a, par délibération du 15 novembre 2018, sollicité la fusion de la communauté de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille, enclenchant ainsi une procédure de fusion.

En application des dispositions de l'article L 5211-41-3 du CGCT, la Préfecture du Nord a notifié à l'ensemble des communes membres, ainsi qu'aux conseils communautaire et métropolitain, l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de Métropole Européenne de Lille et de la communauté de communes de la Haute Deûle.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le périmètre de la future métropole issue de la fusion de ces deux établissements publics de coopération intercommunale.

Contexte

Il est demandé à la commune de Salomé de se prononcer sur l'adhésion des cinq communes de la Haute-Deûle, les villes d'Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin, à la Métropole Européenne de Lille.

A la différence des communes de la Communauté de Communes des Weppes qui ont été obligées par le Préfet d'intégrer la Métropole Européenne de Lille, les communes de la Communauté de Commune de La Haute-Deûle, sans contrainte de délai, ont pu choisir d'entrer dans la Métropole.

Le Conseil de communauté de la Haute-Deûle a décidé par 18 voix contre 9 de demander une intégration à notre Métropole.

Si à marche forcée, nous décidons d'intégrer, dès 2020, ces communes, c'est un conseil Métropolitain sortant qui répondra favorablement à une demande des conseils municipaux sortants. Ce seront donc de nouveaux conseils municipaux et à un nouveau conseil Métropolitain d'assumer et mettre en œuvre des décisions prises par d'autres.

De plus, il serait plus démocratique de demander l'avis des populations des communes de la C.C.H.D. quant à une entrée dans la M.E.L ceci via les élections Municipales, puisque les candidats incluront ou pas l'adhésion à la MEL dans leur programme électoral.

De plus la M.E.L., fin 2019 courant 2020, doit :

1. Absorber les perturbations liées au déménagement vers le « BIOTOPE »
2. Réorganiser les services qui vont découler du fonctionnement de cette nouvelle implantation
3. Revoir Rapidement le dossier de la Concession de Service Public « Transport » qui nécessite d'importants aménagements.
4. Terminer le PLU2 dans un contexte très difficile lié aux contraintes des champs captant.

Enfin, pour pouvoir intégrer correctement les communes de la CCHD, il y a lieu de :

1. Créer des lignes de Transports en Commun vers Lille
2. Créer les deux Terrains d'accueil des gens du Voyage manquants
3. Programmer les logements locatifs sociaux manquants (4 communes concernées par la Loi SRU)
4. Intégrer les deux stations d'épurations de la CCHD
5. Gérer les 2 communes de la CCHD concernées par les champs captant

En conclusion, parce que :

- ce sera beaucoup plus démocratique pour les habitants des cinq communes concernées.
- cela évitera à la MEL de se disperser
- la MEL pourra prendre le temps de régler sereinement les problèmes de la CCHD
- les communes de la CCHD pourront être informées de tous les éléments financiers, leur permettant d'envisager l'impact sur les budgets de leur prochain mandat.

Nous décidons de donner un avis défavorable à l'entrée dans la MEL des cinq communes de la CCHD en 2020 et de réviser notre position en 2021.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité

17. Modifications statutaires SIDEN-SIAN

Monsieur le maire explique que le Comité syndical du SIDEN-SIAN a adopté à l'unanimité des modifications statutaires ayant pour objet le regroupement des compétences « production d'eau potable » et « distribution d'eau potable » dont est doté le Syndicat en une seule compétence « eau potable ».

Cette évolution de statut n'entraînera pour les collectivités adhérentes dont Salomé aucun changement tant dans les conditions d'intervention de la régie Noréade sur son territoire qu'en ce qui concerne sa représentation dans les instances du SIDEN-SIAN.

Monsieur le maire fait procéder au vote, la délibération est adoptée par :

7 voix pour – 2 voix contre - 6 abstentions

18. Adhésion à la charte métropolitaine sur la téléphonie mobile

Monsieur le Maire informe que, par délibération N° 13 C 041 en date du 12 avril 2013, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a adopté une charte métropolitaine des antennes-relais, également signée par les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR), quelques bailleurs sociaux (Vilogia, Notre Logis, Lille Métropole Habit et Partenord) et plus de soixante communes de la MEL.

L'objectif de cette Charte est de d'optimiser le maillage des antennes sur l'ensemble du territoire métropolitain, selon un principe de développement raisonné de cette technologie où la MEL prône la bonne insertion paysagère de ces équipements et leurs mutualisations des équipements pour les opérateurs.

Les points essentiels abordés par ce document peuvent être listés comme suit :

- Le renforcement et l'harmonisation des dossiers d'information préalable,
- La mise en place d'engagements partenariaux,
- L'insertion paysagère et notamment l'incitation à la co-localisation,
- La réalisation de mesures régulières (diligentes par l'ANFR) visant à connaître le niveau d'exposition sur le Territoire de la MEL,
- Uniformisation des redevances afférentes.

Le développement du numérique sur le territoire et notamment la téléphonie mobile concourt indéniablement à l'attractivité du territoire métropolitain, à l'amélioration du cadre de vie de notre Commune, en anticipation de l'évolution rapide des technologies numériques futures.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil d'adhérer à ce dispositif collectif.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité

19. Convention « Prestation de service » - Accueil de loisirs sans hébergement. Renouvellement

La convention « Prestation de service ALSH » est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Afin de poursuivre le versement de la Prestation de service ALSH, celle-ci doit être renouvelée.

Monsieur le maire propose au conseil municipal réuni ce jour de renouveler la convention « Prestation de service ALSH » avec la CAF du Nord pour une durée de 4 ans soit du 01/01/2019 au 31/12/2022,

- Pour les accueils de loisirs sans hébergement périscolaire, l'unité de calcul de la PS est l'acte réalisé quel que soit le mode de paiement des familles

- Pour les accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire, l'option numéro 5 est retenue, soit un paiement au vue de l'acquittement d'un forfait.
- Les tarifs appliqués sont conformes à la délibération du 30 mai 2018.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature par Monsieur le Maire de tout document permettant ce renouvellement avec la CAF du NORD.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité

20. Motion relative aux pensions de retraite

Monsieur le maire explique que la situation financière de la population retraitée en France se dégrade en raison de :

- la quasi-non-revalorisation des pensions depuis six ans ;
- la hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès des communes et CCAS et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

M. le Maire propose au Conseil municipal :

1. La Commune dénonce la dégradation de la situation financière de la population retraitée.
2. La Commune demande la mise de mesures d'urgence nationales en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance

Salomé, le 9 avril 2019

Pierre Canesse

Maire
Conseiller métropolitain